

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du vendredi 4 décembre 2009, tenue dès 17 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. François Nyfeler, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. François Nyfeler, président, ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les membres. Il salue M. Stéphane Boillat, maire, ainsi que les membres du Conseil municipal. Il est constaté l'absence de M. Michel Bastardoz, conseiller municipal, excusé. Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse.

M. François Nyfeler, président, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour. Aucun changement n'est demandé.

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2009
3. Communications du président et du maire
4. Don du Conseil de ville
5. Règlement sur la protection des données de la commune municipale de Saint-Imier (RPD) : décision
6. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 99'000.-, non prévu au budget des investissements, pour l'élaboration du projet d'ouvrage communal et le suivi de la procédure d'autorisation dans le cadre du projet de réaménagement de la route cantonale et du centre de Saint-Imier – décider du mode de financement : décision
7. Votation d'un crédit d'engagement partiel de CHF 102'220.-, figurant au budget des investissements dès 2011, pour permettre l'exécution d'un avant-projet étendu relatif à la numérisation du cadastre – décider du mode de financement : décision
8. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 150'000.-, figurant au budget des investissements, pour la mise en place d'un relevé à distance des compteurs d'eau – décider du mode de financement : décision
9. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 100'000.-, figurant au budget des investissements, pour la mise en place d'un relevé à distance des compteurs de gaz – décider du mode de financement : décision
10. Motions et interpellations
11. Réponses aux motions et interpellations
12. Petites questions
13. Réponses aux petites questions
14. Divers et imprévu
15. Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2010
 - a) président
 - b) 1^{er} vice-président
 - c) 2^{ème} vice-président
 - d) secrétaire
 - e) deux scrutateurs

1. Appel

En l'absence de Mme Danièle Kiener, secrétaire, M. François Nyfeler, président, propose que Mme Talika Gerber, 1^{ère} vice-présidente, officie comme 1^{ère} vice-présidente et secrétaire pour cette séance.

Les membres n'ont pas de remarque sur ce point.

Sont présents : M. Walter Von Kaenel (PLR), M. Yves Houriet (PLR), M. John Buchs (PLR), M. Christian Schluep (PLR), M. Eric Achermann (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Cornelio Fontana (PLR), M. Eric Schweingruber (PLR), M. Roland Amstutz (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. François Nyfeler (SOC), M. Jean-Pascal Lüthi (SOC), M. Patrick Linder (SOC), Mme Christiane Baur Widmer (SOC), M. Johan Wermeille (SOC), M. Clément Strahm (SOC), M. Vital Carnal (SOC), M. Patrick Tanner (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Mélanie Erard (AJU), M. Jacques Vuitel (AJU), Mme Henriette Zihlmann (AJU), M. Jean-Marie Boillat (AJU) et M. Pierre-Yves Baumann (FC).

Sont excusés : M. Daniel Müller (PLR), M. Frédéric Bürki (PLR), Mme Danièle Kiener (SOC), M. Vincent Scheidegger (SOC) et Mme Katia Ermel (AJU).

En l'absence de M. Frédéric Bürki, scrutateur, M. François Nyfeler, président, demande à ce que le parti libéral radical propose un scrutateur pour la séance de ce soir. M. Cornelio Fontana, PLR, propose M. Yves Houriet, PLR.

Il n'y a pas de remarque sur cette proposition.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2009

Le procès-verbal du 22 octobre 2009 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

3. Communications du président et du maire

M. François Nyfeler, président : "Dimanche 25 octobre 2009, en compagnie de M. le maire, nous avons visité la 21^{ème} bourse timbro-cartes. Vendredi 27 novembre 2009, dans une ambiance orientale en provenance de Villeret, nous avons participé à l'ouverture du comptoir imérien relooké. Ce même vendredi la fête s'est poursuivie, avec la cérémonie et repas offert par la commune de Saint-Imier, en l'honneur des nouveaux citoyens et autres personnes ayant atteint la majorité. La sympathique fête organisée par M. Thierry Spring, conseiller municipal, et Mme Nicole Leblois, conseillère municipale, s'est terminée en beuverie pour certains. Notre conseillère municipale, Mme Nicole Leblois, s'est affairée à nettoyer et réparer les dégâts causés par quelques rares personnes irrespectueuses. Merci Nicole."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je souhaite simplement donner une indication. Votre Conseil avait adopté une résolution afin que le centre de recherches de l'école d'ingénieurs reste à Saint-Imier. Vous avez peut-être constaté, par le dépôt d'un permis de construire, que ce dossier avait connu une évolution réjouissante puisque l'agrandissement nécessaire pour accueillir les instituts de recherches fait actuellement l'objet d'une publication de demande de

permis de construire. Nous espérons que ce projet puisse voir le jour dès le printemps prochain."

4. Don du Conseil de ville

M. François Nyfeler, président : "Le bureau du Conseil de ville vous propose deux dons différents. Un premier à la nouvelle association : Vers une région sans douleur ayant son siège à Saint-Imier, association non subventionnée, qui s'occupe de former les soignants des institutions sociales, soins à domicile, homes et hôpitaux, sur l'évaluation de la douleur. Cette évaluation doit permettre de mieux prendre en charge les patients. Nous vous proposons un don de CHF 1'000.-. Deuxième don de CHF 1'000.- à l'association des Cartons du Cœur, par son président M. Kessi aux Reussilles, qui fait un travail important d'aide aux personnes dans le besoin dans notre région."

Au vote, les deux dons tels que proposés sont acceptés à l'unanimité.

5. Règlement sur la protection des données de la commune municipale de Saint-Imier (RPD) : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu le courrier du 27 octobre 2009 reçu de la Commission de gestion, ainsi que le projet de nouveau Règlement sur la protection des données et les commentaires des nouvelles dispositions réglementaires. Le Conseil municipal remercie la commission de gestion pour l'ensemble du travail accompli et, à l'unanimité, prie le Conseil de ville d'approuver le nouveau Règlement sur la protection des données.

Le Conseil municipal rend attentif le Conseil de ville qu'en cas d'adoption de l'art. 9 tel que présenté, l'organe de vérification des comptes sera l'autorité de surveillance en matière de protection des données, l'art. 41 lit. d du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier devra être modifié. En pareil cas, le Conseil municipal proposera au Conseil de ville la modification nécessaire de l'art. 41 lit. d ROA, qui sera ensuite soumise au Corps électoral.

Ouverture de la discussion :

Mme Christiane Baur Widmer, SOC : "Suite à la votation du 5 juin 2005 du peuple suisse en faveur de l'accord d'association à Schengen/Dublin, le Grand Conseil a modifié les dispositions de la loi cantonale sur la protection des données qui datait de 1986. La nouvelle loi est entrée en vigueur en 2009. Notre règlement communal lui datait de 1994 et nécessitait également une réactualisation. La fraction socialiste a donc pris connaissance avec intérêt des modifications proposées et plus particulièrement de l'art. 9 qui traite de l'Autorité de surveillance. Bien que, jusqu'à aujourd'hui, la commission de gestion ait fonctionné comme autorité de surveillance à la satisfaction générale, force est de constater que ce domaine de la protection des données est un sujet de plus en plus sensible et qui nécessite des connaissances approfondies dans plusieurs domaines. La fraction socialiste estime donc bien-fondé de confier ce mandat à des spécialistes. Elle approuve donc le transfert du mandat de surveillance à l'organe de vérification des comptes, bien que cela entraîne évidemment un coût supplémentaire. La spécialisation a un prix. La fraction socialiste accepte donc le nouveau règlement de protection des données et prend note du fait que l'adoption de ce règlement entraîne une modification de l'art. 41, lettre d, du règlement d'organisation de la commune et par conséquent, une votation populaire."

M. Patrick Tanner, AJU : "Le contenu du nouvel art. 9 du "Règlement sur la protection des données" constitue à notre sens un débat communal important qui pourrait se généraliser à de nombreuses tâches assumées actuellement par des membres politiques et donc non professionnels. En effet, dans de nombreux domaines : électricité, services sociaux, protections des données, aménagement du territoire et bien d'autres encore, le constat est général, les tâches deviennent de plus en plus complexes pour des "miliciens" et la question d'externaliser des tâches pourrait être posée et discutée dans de nombreuses situations. La question est fondamentale et nécessite une importante réflexion. Pour en revenir à l'art. 9 qui nous concerne aujourd'hui, bien que nous ayons conscience des difficultés que peut provoquer le contrôle de l'application des lois sur la protection des données, il nous paraît précipité de retirer la tâche d'autorité de surveillance en matière de protection des données à la commission de gestion pour l'externaliser, et ce pour les raisons suivantes :

- Dans l'attente d'une réflexion plus approfondie, la commission de gestion peut faire appel à des experts en cas de nécessité, conformément à l'art. 14 al. 5 du règlement des commissions permanentes.
- Il nous semble peu approprié qu'un citoyen potentiellement lésé par la protection de ses données doive s'adresser à une entreprise privée pour faire valoir ses droits face à l'administration communale.
- Une réflexion plus approfondie, au niveau de l'ensemble des commissions devrait éventuellement être menée avant de transférer des compétences municipales ci et là, afin d'assurer une cohérence et pourquoi pas, étudier la création d'une entité intercommunale disposant d'un réseau de spécialistes pour répondre aux exigences toujours plus pointues exigées par les lois et épauler les commissionnaires dans leurs travaux.

En conclusion, nous comprenons la position de la commission de gestion mais souhaitons maintenir, le temps de pouvoir mener une réflexion plus globale, la compétence de l'autorité de surveillance en matière de protection des données au sein de l'administration municipale.

Nous proposons donc la modification de l'art. 9 comme suit :

Alinéa 1 : **La commission de gestion** est l'autorité de surveillance en matière de protection des données. **Elle** veille en outre... .

Les alinéas 2, 3 et 4 qui devraient également être accordés au féminin."

M. John Buchs, PLR : "Je vais m'exprimer dans un premier temps en tant que président de la commission de gestion. Je relève que ma collègue Mme Christiane Baur Widmer, SOC, n'a pas mis en cause la compétence de la commission, qui fait ce travail depuis 7 ans à satisfaction, puisqu'à chaque fois que nous avons présenté le rapport à notre conseil, il n'y a pas eu de remarque et vous l'avez adopté à l'unanimité. Actuellement, ce qui manquerait à la commission de gestion c'est un outil. Cet outil, notre collègue M. Patrick Tanner, AJU, vient de le relever, serait de pouvoir faire appel à des experts. Si du côté du Conseil municipal, on est prêt à nous donner les moyens d'engager un ou deux experts, dans l'attente de l'aide mémoire que le canton est en train de rédiger pour ces travaux, personnellement je pourrais me rallier à la proposition de la fraction alliance jurassienne. Toutefois, la fraction libérale radicale souhaitant rapidement délibérer, nous demandons une suspension de séance de cinq minutes."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Juste avant la suspension de séance, j'aimerais donner le point de vue de la fraction force citoyenne. Nous partageons l'avis de la fraction alliance jurassienne, et allons dans le même sens. Pour nous, il nous paraît un petit peu surprenant

que des vérificateurs des comptes puissent faire une expertise en matière de protection des données, ils ont peut-être cette compétence, mais je ne sais pas. Nous pensons qu'une compétence peut être acquise par quelques compléments ou par la voix d'experts. Nous avons également quelques questions de détail à poser concernant les articles 10, 11 et 12. Comment pensez-vous passer à la lecture du règlement ?"

M. François Nyfeler, président : "Je ne pensais pas procéder à la lecture du règlement. Par contre, vous pouvez poser vos questions maintenant, et nous ferons la suspension de séance après."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Très bien si cela convient à tout le monde. Les questions sont les suivantes : nous allons parler directement de l'article 12. Concernant le titre "Rectification et autres droits". La "rectification" est une fonctionnalité connue de la protection des données, mais en réalité dans l'article 12 il n'y a rien qui ait trait à la rectification. La "rectification" étant l'opération par laquelle quelqu'un peut demander à faire rectifier ses données. Nous ne voyons pas des dispositions dans l'article 12 qui traitent de "rectification". On ne comprend pas très bien le titre. Maintenant, dans les alinéas 2 et 3, il y a des émoluments de traitement. J'aimerais poser une question au niveau de l'alinéa 2, on parle d'un émolument de CHF 30.- à CHF 200.- qui serait exigé par la personne requérante qui a été à l'origine d'un traitement de données illicites. J'aimerais bien qu'on nous précise à quel cas de figure cet alinéa souhaite faire face."

M. Stéphane Boillat, maire : "Le conseil municipal n'étant pas autorité de surveillance de la protection des données, je n'arrive pas à trouver un cas dans l'activité communale qui pourrait vous expliquer cela. Etant donné que ce règlement est largement inspiré par le modèle cantonal, je pense qu'il y a une explication. Je ne sais pas si le président de la commission de gestion peut compléter mon explication bien trop vague."

M. John Buchs, PLR : "Je peux déjà répondre que ce règlement a été soumis à l'OACOT et que cet office n'a apporté que deux rectifications mineures. Il n'y a pas eu de rectification au niveau du titre que nous avons pris dans le règlement type qui nous a été proposé. Je vous demande quelques minutes pour rechercher dans mes documents l'explication à votre question."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Pendant que M. John Buchs, PLR, fait sa recherche, j'aimerais tenter une explication si vous le permettez. On parle d'une personne requérante qui a été à l'origine d'un traitement de données illicites. Est-ce que ceci veut dire qu'elle a requis des données, qu'elle les a obtenues, et qu'elle les a transmises peut-être de manière induue à des gens qu'elle n'aurait pas dû ? Est-ce cela ?"

M. John Buchs, PLR : "Alors, c'est exactement ceci. Puisque chaque citoyen, comme vous l'avez vu dans la réglementation, pourra obtenir pour sa propre information la liste des gens, par exemple faisant partie du Corps des sapeurs-pompiers, la liste des propriétaires de chiens,..., et s'il devait s'avérer par exemple que la liste des propriétaires de chiens venait à être utilisée à des fins commerciales, parce que la personne vend des articles pour chiens, c'est à ce moment-là qu'on appliquerait l'article en question."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Merci pour l'explication. Maintenant vient la question des montants d'émoluments que l'on ne comprend pas très bien. L'alinéa 3 est clair. Il s'agit des décisions de rejet. Le rejet c'est lorsque qu'on demande une liste et qu'on ne l'obtient pas. On veut un peu dissuader les gens qui feraient des demandes qui partent dans tous les sens, et là on prendrait un montant de CHF 100.- à CHF 400.- pour quelqu'un qui a le malheur de se tromper et qui essuie un rejet. Par contre, pour celui qui triche et qui transmet une liste, lui se voit attribuer un émolument inférieur, soit CHF 30.- à CHF 200.-. Ceci ne nous paraît pas proportionné. Nous pensons que c'est bien pour un rejet de prévoir un

émolument modéré. Par contre, si l'alinéa 2 concerne bien les cas où le requérant a été à l'origine d'un traitement illicite de données, il y a tout de même un caractère illicite dans la démarche, alors là cela ne nous gênerait pas de monter le montant de l'émolument. Ici, la logique financière nous échappe grandement, je ne sais pas si l'on pourrait rectifier ces montants, ou alors ceci est vu autrement ?"

M. John Buchs, PLR : "Nous avons également délibéré de ceci au sein de la commission. Nous avons pris un règlement d'une commune voisine de même importance que la nôtre qui avait indiqué d'autres montants mais l'OACOT n'est pas d'accord. Il y a une réglementation type dans ce domaine qui devrait être appliquée à tout le canton. Dans le règlement type du canton, les commentaires disent que l'on doit s'en tenir à ces chiffres-là."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "J'ai un peu de mal à suivre cela. Je peux comprendre qu'il y ait des directives, mais dans la logique c'est difficile. J'en viens toujours à ce titre de "rectification", il n'y a aucun élément de rectification dans l'article 12. Je pense qu'il faut faire un petit peu attention. Les règlements doivent être un peu cohérents. J'aimerais qu'il soit relevé qu'une commune doit faire les choses de manière rationnelle. J'aimerais avoir votre confirmation qu'une modification de ces montants n'est vraiment pas possible, et de cette manière je ne formulerais pas la proposition de modification des émoluments."

M. John Buchs, PLR : "Je propose que l'on redemande à l'OACOT une confirmation de ceci. J'ai la lettre de l'office sous les yeux. Il y avait très peu de choses à modifier dans notre règlement. La plus grande partie de la lettre étant ce qu'on va nous facturer en points. L'émolument comprend 120 points par heure pour le travail de l'OACOT. Pour le reste nous étions vraiment dans le règlement type. Je peux confirmer que lors d'un entretien téléphonique, on m'a dit qu'il n'était pas possible d'aller au delà de ces chiffres. Nous pouvons demander une confirmation. La commission peut écrire à l'OACOT."

M. Patrick Tanner, AJU : "J'aimerais intervenir dans le débat qu'il y a maintenant. C'est un émolument, M. le maire peut peut-être le confirmer. S'il y a utilisation illicite de données personnelles, pouvons-nous imaginer d'avoir une plainte pénale en parallèle, au niveau des sanctions ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Oui, je le pense. Mais c'est vrai que par rapport au cas et à la vie de la commune, j'ai l'impression que l'on fait grand cas d'hypothèses qui vont peut-être se produire une fois pendant les 30 prochaines années. Je me demande si, en définitive, sachant que les règlements tels que ceux-ci n'ont pas, sauf erreur, légalement l'obligation d'être sanctionnés, si votre législatif voulait adopter des sanctions plus faibles pour des actes plus faibles, et bien ce serait seulement en cas d'application, si le Conseil municipal avait la main trop lourde, qu'il pourrait y avoir contestation. A mon sens, j'ai tout de même le sentiment que si vous décidiez de changer la fourchette des montants et de la corriger, ceci ne poserait pas de problème particulier. Je ne sais pas si M. le président de la commission de gestion peut admettre ceci."

M. John Buchs, PLR : "Le montant qui figure dans le règlement est celui recommandé par le règlement type du canton. Une commune du Jura bernois a doublé les montants et n'a pas soumis son règlement à l'OACOT."

M. Cornelio Fontana, PLR : "A mon avis c'est quelque chose de totalement normal. A l'article 12, l'alinéa 1, dit que les demandes sont gratuites. L'alinéa 2, que les demandes sont toujours gratuites, et si on sert l'information mal, on a une pénalité, une amende, une punition en quelque sorte. L'alinéa 3, parle des frais à payer pour les recherches. Il s'agit de frais de recherche pour la commune. L'alinéa 2, c'est une pénalité et non pas des frais."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "J'entends tout ce qui est dit. Pour ma part, je proposerais une permutation des montants, c'était la proposition que nous avons préparée. Pour un simple rejet fait par le chancelier ou le vice-chancelier, présenter des émoluments allant de CHF 100.- à CHF 400.-, et pour quelqu'un qui a fait un traitement illicite, alors pour lui le montant pourrait être de CHF 30.-, eh bien non. La proposition je la fais, et nous verrons si ceci peut être réalisable et satisfaire notre conseil."

M. Stéphane Boillat, maire : "En général dans les émoluments, ce qui pourrait poser problème, c'est lorsque le montant maximal est trop haut et non pas s'il est plus bas. Est-ce qu'on pourrait concevoir qu'on porte le montant minimal pour l'alinéa 3 qui est de CHF 100.- et de le descendre à CHF 30.-, et puis qu'on laisse les autres montants inchangés. En cas de contestation sur le montant, la personne pourrait toujours se plaindre."

M. François Nyfeler, président, propose de faire une suspension de séance de 5 minutes.

Les débats reprennent après la suspension de séance.

M. John Buchs, PLR : "Le parti libéral radical a repris le problème et la proposition formulée par la fraction alliance jurassienne. J'admets qu'au moment où la commission, à une très forte majorité, a rédigé cet article, nous étions dans le flou le plus absolu et l'incertitude. Nous pensions qu'au point de vue compétences, nous pouvions être dépassés. Notre collègue M. Patrick Tanner, AJU, l'a dit, c'est une chose très complexe qu'on doit faire, c'est un travail de bénédictin et qui n'est pas très gratifiant pour la commission. Néanmoins, après la déclaration de la fraction alliance jurassienne, on mentionne qu'il peut être fait appel à des experts et que ce règlement est de la compétence de notre conseil pour le modifier, nous sommes d'accord avec la proposition de modification de l'article 9, proposée par la fraction alliance jurassienne."

M. Stéphane Boillat, maire : "J'ai également consulté mes collègues et le Conseil municipal n'a pas d'objection à ce que la commission de gestion puisse mandater, si elle l'estime nécessaire, un expert."

M. Patrick Linder, SOC : "La fraction socialiste va se rallier à la proposition de la fraction alliance jurassienne car il est évidemment plus agréable que le monde politique puisse garder un contrôle sans devoir recourir à des externes."

Au vote, le Règlement sur la protection des données de la commune municipale de Saint-Imier (RPD), avec la modification de l'article 9 à savoir : **la commission de gestion** est l'autorité de surveillance en matière de protection... ; alinéa 2, **elle** s'acquitte,... **elle** veille en outre... ; alinéa 3, **elle** présente chaque année... ; ainsi que la modification de l'article 12, alinéa 3, à savoir : un émoluments de traitement de CHF **30.-** à CHF 400.- est perçu pour les décisions de rejet, est accepté à l'unanimité.

6. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 99'000.-, non prévu au budget des investissements, pour l'élaboration du projet d'ouvrage communal et le suivi de la procédure d'autorisation dans le cadre du projet de réaménagement de la route cantonale et du centre de Saint-Imier – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu le rapport établi par M. Patrick Adatte, chef du Service de l'équipement.

Ce projet extrêmement important a déjà fait l'objet de plusieurs informations. L'objectif affirmé est de profiter des travaux de réfection de la route cantonale pour réaliser un projet qui aura valeur de carte de visite et d'exemple pour l'ensemble de la région. Il s'agira de créer un espace convivial et de concilier au mieux les fonctions de centre urbain (commerce, services, occupation de l'espace public) et d'axe de circulation de la partie centrale de Saint-Imier. Les chef(fe)s de fraction reçoivent un document présentant un aperçu du projet présenté lors de la séance d'information à la population du 2 septembre 2009.

Il s'agit désormais d'entrer dans la phase d'élaboration concrète du projet, qui permettra de prendre les décisions utiles en matière de réalisation (coûts, choix de variantes, choix d'un calendrier de réalisation). A cet effet, un crédit d'étude est nécessaire et le Conseil de ville est prié de libérer le montant sollicité. Conformément à l'offre présentée et remise en annexe, le crédit d'étude permettra l'élaboration du projet de l'ouvrage pour la réalisation des objets communaux liés à la rénovation de la traversée de la localité. Cette étude sera menée de manière coordonnée avec la partie cantonale, l'Office des Ponts et chaussées ayant déjà décidé et attribué le mandat.

Le Conseil municipal précise qu'il veillera à demeurer libre dans l'attribution du mandat d'exécution, qui concernera la phase ultérieure.

Sur préavis unanimes de la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, propose au Conseil de ville d'accepter le crédit sollicité, ainsi que son financement par autofinancement.

Ouverture de la discussion :

M. Johan Wermeille, SOC. : "La fraction socialiste a lu avec intérêt le dossier relatif à ce point. Notre fraction est très enthousiaste face à un tel projet. Outre le fait que notre route cantonale et notre centre du village pourraient être complètement réaménagés et embellis, nous trouvons important de souligner les différents facteurs qui en découlent. Tout d'abord, il est selon nous, très important que ce projet englobe la totalité de notre "POD" imérien et le centre de notre village. Nous ne nous occupons pas que de certaines parties ou endroits, de façon isolée ou ponctuelle. La question est abordée dans sa globalité et devrait permettre d'agir avec une forte cohérence. Ensuite, et c'est un sujet très important actuellement, une telle approche favorise le respect de l'environnement et de l'écologie. Ce projet adhère complètement à cette inquiétude. Incitant la population à privilégier les vélos, la marche à pied et le fait de laisser la voiture à la maison pour se rendre au village. Grâce à cela, nous pourrions peut-être imaginer un centre du village plus animé et plus convivial. Peut-être d'ailleurs un exemple pour notre région. Et pour terminer, nous tenons à souligner le fait que de nombreuses villes sont actuellement remplies de bâtiments, de routes, d'usines etc... et ne disposent plus de possibilités et de surfaces permettant de construire ou d'aménager des zones piétonnes ou encore des espaces verts. Notre village, lui, a cette chance là. Il est donc, selon nous, très important de profiter de cet opportunité et d'accepter la libération d'un crédit d'engagement de CHF 99'000.- pour l'élaboration du projet d'ouvrage communal et le suivi de la procédure d'autorisation dans le cadre du réaménagement de la route cantonale et du centre de Saint-Imier, et ceci par autofinancement."

M. Cornelio Fontana, PLR : "Le parti libéral radical a examiné attentivement le crédit et les buts à atteindre grâce à ce crédit. Nous comprenons qu'après la pré-étude exploratoire il soit maintenant nécessaire de finaliser le projet avec calculation précise des coûts pour que les autorités et la population de Saint-Imier puissent se prononcer en toute connaissance de cause. Nous préavisons donc favorablement la libération de ce crédit. Nous demandons toutefois que :

1. Les autorités et la population de Saint-Imier soient consultées assez tôt sur le projet dans sa globalité et aient le dernier mot sur les parties du projet qui nous concernent directement.

2. Que pour les aménagements qui nous concernent, il soit clairement stipulé que le mandat RWB se termine avec l'obtention du permis de bâtir. Dès ce moment la Municipalité de Saint-Imier doit retrouver la liberté de réaliser ces aménagements avec les partenaires de son choix."

M. Thierry Egli, AJU : "Saint-Imier a la lourde tâche de repenser son environnement urbain et plus particulièrement sa traversée. Ce projet, nous l'espérons, marquera l'histoire, en allant vers une meilleure cohabitation entre les différents usagers. Conformément à ce qu'exige la législation, un aperçu du projet a déjà été présenté à la population lors de la séance d'information du 2 septembre 2009. Aujourd'hui, nous devons décider d'un crédit d'étude permettant l'élaboration des objets communaux, dans le cadre de la rénovation de la traversée de la localité. Nous sommes dans une phase où il s'agira de définir les coûts, de faire un choix de la variante, d'établir un calendrier de réalisation. Pour rappel, le canton a déjà adjugé le mandat concernant les prestations cantonales, et un plan directeur des mobilités et des espaces publics pourra être discuté par la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité. Nous espérons que ce projet ne fera pas l'objet de débats passionnés. Dans le contexte de l'amélioration générale du cadre de vie, des structures urbaines, des places, des trottoirs et du maintien des places de parc, un souci d'équilibre et une qualité d'usage accrue doivent être garantis. La fraction alliance jurassienne propose d'accepter ce crédit par autofinancement."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Pour la fraction force citoyenne, ceci a aussi été analysé avec tout le soin nécessaire, et nous sommes séduits par le projet dans son ensemble. C'est quelque chose d'ambitieux et qui va aussi coûter. Pour l'étude, il est évident que nous soutenons ce crédit. Tous les éléments qui ont été relevés ici nous ont également convaincus. Nous relevons le 30 km/h sur l'axe EST-OUEST, les places pour les piétons, etc... . Nous sommes très convaincus et espérons que nous aurons les moyens pour réaliser ce beau projet que nous soutenons encore une fois."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 99'000.-, non prévu au budget des investissements, pour l'élaboration du projet d'ouvrage communal et le suivi de la procédure d'autorisation dans le cadre du projet de réaménagement de la route cantonale et du centre de Saint-Imier, et son financement par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

7. Votation d'un crédit d'engagement partiel de CHF 102'220.-, figurant au budget des investissements dès 2011, pour permettre l'exécution d'un avant-projet étendu relatif à la numérisation du cadastre – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Vous trouverez sous ce pli le rapport établi par M. Patrick Adatte, chef du Service de l'équipement, relatif à cet objet.

Le cadastre date de 1973 et ne répond pas aux exigences des systèmes d'information géographique actuels. Une modernisation est indispensable. Après la pré étude menée, il est apparu que l'appel d'offre pour son exécution ne pouvait être élaboré, faute de données suffisantes. Le crédit demandé doit permettre de disposer de toutes les données nécessaires à l'élaboration de l'appel d'offre. Selon les garanties données, le présent crédit viendra diminuer d'autant la somme prévue pour l'exécution, qui sera l'objet de l'appel d'offre.

Sur préavis unanimes de la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, propose au Conseil de ville d'accepter le crédit sollicité, ainsi que son financement par autofinancement.

Ouverture de la discussion :

M. Jacques Vuitel, AJU : "La fraction alliance jurassienne a pris connaissance de l'ancienneté du système cadastral de mensuration de notre commune qui date de 1973 et ne correspond plus aux exigences informatiques actuelles. Saint-Imier a besoin de se doter d'un nouveau système cadastral numérique afin d'être compatible avec les instances cantonales. La fraction alliance jurassienne propose donc la libération d'un crédit d'engagement partiel de CHF 102'220.- figurant au budget des investissements pour permettre l'exécution d'un avant-projet et de le financer par autofinancement."

M. Eric Achermann, PLR : "Le parti libéral radical a étudié le sujet, et il est clair que nous sommes favorables à passer à un système cadastral numérique ce qui rendra la tâche plus facile par la suite. Par contre, nous aurions une toute petite question. Il est marqué : "un subventionnement de 30 %". Ceci est-il garanti ? Nous souhaitons avoir plus de précisions ?"

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Cette subvention de 30 % nous est actuellement garantie par le bureau de géomètres. Donc, actuellement le canton subventionne. Par contre, nous ne savons pas jusqu'à quand. D'où l'intérêt de se décider rapidement."

M. Eric Achermann, PLR : "Alors si tel est le cas, nous sommes favorables à la libération de ce crédit de CHF 102'220.-."

M. Clément Strahm, SOC : "La fraction socialiste a étudié ce point et vous propose d'accepter la libération de ce crédit de CHF 102'220.- par autofinancement. Nous jugeons qu'il est important de mettre à jour ces plans datant de 1973, de passer à un système numérisé au plus vite, dans le but de s'adapter aux moyens actuels et, sans doute, de gagner en efficacité. Cependant, au vu du coût nécessaire pour l'élaboration de l'appel d'offre uniquement, nous espérons vivement que cette somme, devant permettre de disposer de toutes les données qui font visiblement défaut, n'augmente pas le prix total de la numérisation du cadastre. Nous espérons donc que les garanties données à ce sujet sont solides."

M. Pierre-Yves Baumann, FC : "Nous avons le même sentiment que la fraction socialiste. Il est évident qu'il faut avoir l'assurance que cette somme ne constitue pas un supplément de coût par rapport au projet global. Nous demandons tout de même, vu que dans le budget des investissements pour 2010 on avait un montant de CHF 0.- et qu'il y a ces 4 tranches de CHF 120'000.-, nous demandons que vraiment dans cette partie budgétaire en investissements nous soyons très attentifs et ce que l'on nous signale le plus tôt possible s'il devait y avoir des corrections à faire étant donné l'ampleur du projet et que le montant soit insuffisant."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Je confirme ce qu'a dit M. Pierre-Yves Baumann, FC : les CHF 102'220.- sont compris dans les CHF 480'000.-. Par contre les 480'000.- représentent un montant qui avait été estimé dans les premières discussions. L'appel d'offre qui sera lancé permettra justement d'estimer précisément ce montant de CHF 480'000.-. C'est à ce moment-là qu'on aura le montant précis."

Au vote, le crédit d'engagement partiel de CHF 102'220.-, figurant au budget des investissements dès 2011, pour permettre l'exécution d'un avant-projet étendu relatif à la numérisation du cadastre, et son financement par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

8. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 150'000.-, figurant au budget des investissements, pour la mise en place d'un relevé à distance des compteurs d'eau – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal (points 8 et 9) :

Les conseillers de ville ont reçu les rapports établis par M. Patrick Adatte, chef du Service de l'équipement, avec la note complémentaire du 12 novembre 2009.

Le Service de l'équipement vise la modernisation du relevé des compteurs. Les crédits sollicités permettront l'équipement des compteurs d'eau (1000 compteurs) et de gaz (450 compteurs) de dispositifs permettant leur relevé à distance (passage d'un véhicule à proximité). La tâche de relevé des compteurs sera ainsi considérablement facilitée et rendue plus fiable.

La question d'un équipement similaire des compteurs électriques (3500 compteurs) a été examinée. Toutefois, tant en raison des coûts que de la nécessité de suivre l'évolution technologique avant de décider d'une telle acquisition, sa mise en œuvre n'est pas opportune avant plusieurs années. Aussi, est-il judicieux de prévoir dans un premier temps l'équipement des compteurs d'eau et de gaz, dans leur totalité.

Sur préavis unanimes de la commission de l'équipement et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, propose au Conseil de ville d'accepter le crédit sollicité, ainsi que son financement par autofinancement.

Ouverture de la discussion :

M. Vital Carnal, SOC : "J'interviens sur les points 8 et 9. Le service de l'équipement vise la modernisation du relevé des compteurs d'eau et gaz. Les crédits d'investissement demandés concernent la partie décodeur et transmetteur de 1'450 compteurs au total. Pour le renouvellement des compteurs proprement dit une somme de CHF 400'000.- est budgétisée chaque année et d'un point de vue légal, les compteurs eau et gaz doivent être changés ou étalonnés tous les 14 ans, ces points me paraissent importants à signaler. Le relevé des compteurs est une opération fastidieuse, les habitants ne sont pas toujours à leur domicile, ces opérations peuvent prendre le mois et plus suivant les disponibilités du personnel. Le nouveau système améliorera cette situation. Il permettrait aussi de quantifier facilement les pertes d'un réseau et d'adapter rapidement les fréquents changements du prix du gaz. Relever des compteurs à distance, bien me direz-vous et les compteurs électriques ? Les incertitudes actuelles sur les normes dues à la libéralisation du marché, la jeunesse des systèmes et l'investissement conséquent ne peuvent encore justifier un relevé à distance pour l'électricité. Pourtant, il aurait pu sembler pertinent de passer au système à distance pour l'eau, le gaz et l'électricité. Pour toutes ces raisons la fraction socialiste accepte au point 8, un crédit d'investissement de CHF 150'000.- pour la mise en place d'un relevé à distance des compteurs d'eau et au point 9, nous acceptons également la libération d'un crédit d'investissement de CHF 100'000.- pour équiper le relevé à distance des compteurs de gaz. Ces deux crédits se feront par autofinancement."

M. Eric Achermann, PLR : "Le parti libéral radical a étudié la chose. Comme M. Vital Carnal, SOC, vient de l'indiquer toutes ces choses complexes doivent être modernisées. Donc, pour les points 8 et 9, le parti libéral radical est favorable à la libération des deux crédits, soit CHF 150'000.- et CHF 100'000.-."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Les compteurs de la nouvelle génération proposés par la maison GWF SA, qui permettent un relevé à distance par radio de la consommation d'eau et de gaz des ménages, nous ont séduits et c'est tout naturellement que la fraction alliance jurassienne approuve les crédits d'engagements de CHF 250'000.- au total visant au remplacement des compteurs actuels. Cependant nous espérons vivement que très

rapidement les compteurs électriques seront à leur tour remplacés par des compteurs à distance. En effet, aussi longtemps qu'ils resteront en fonction, ils empêcheront la commune de profiter pleinement du gain d'efficacité escompté par la mise en service de ces tout nouveaux compteurs d'eau et de gaz étant donné que le préposé continuera à effectuer sa tournée pour relever à la main et à son rythme la consommation électrique des ménages."

M. Pierre-Yves Baumann, "FC : Pour la fraction force citoyenne c'est également un soutien. Une simple information concernant les documents qui nous ont été transmis par M. Patrick Adatte, chef du service de l'équipement. Nous lisons : "Un compteur intelligent est un compteur disposant de technologies avancées montrant de manière plus détaillée et précise la consommation énergétique d'un foyer, d'un bâtiment, etc... . Nous parlons aujourd'hui de protection des données. Nous aimerions vous rendre attentifs qu'il y a derrière cette intelligence des compteurs un risque potentiel, vous allez peut-être trouver cela exagéré, d'atteinte à la vie privée. Je peux vous transmettre les coordonnées de cette étude, si cela vous intéresse, de l'Etat canadien de l'Ontario qui vient de publier un guide qui parle de ce sujet et qui s'appelle : "SmartPrivacy for the Smart Grid". C'est la "Privacy" dans le monde "électrique" et de la distribution. Je voulais signaler ce fait afin que nous soyons attentifs et ne pas s'exposer inutilement à des risques puisqu'un grand Etat y a déjà pensé."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 150'000.-, figurant au budget des investissements, pour la mise en place d'un relevé à distance des compteurs d'eau, et son financement par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

9. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 100'000.-, figurant au budget des investissements, pour la mise en place d'un relevé à distance des compteurs de gaz – décider du mode de financement : décision

Les membres se sont exprimés au point 8 et ne souhaitent plus prendre la parole.

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 100'000.-, figurant au budget des investissements, pour la mise en place d'un relevé à distance des compteurs de gaz, et son financement par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

10. Motions et interpellations

M. François Nyfeler, président, indique avoir reçu sur le bureau du Conseil de ville deux interpellations.

M. John Buchs, PLR : "Interpellation : Règlement et tarifs sur les émoluments". "Le règlement et tarifs sur les émoluments a été adopté le 12 août 1992 par le Conseil général. Il est donc obsolète et totalement dépassé. Dans le rapport de gestion 2007, accepté par notre conseil en juin 2008, la commission de gestion tire la sonnette d'alarme et demande que ce règlement soit réactualisé. Nous demandons que le Conseil municipal prenne le dossier en main dans le meilleur délai et nous propose avant la fin de la législature un règlement adapté à la situation actuelle."

M. Stéphane Boillat, maire : "Le Conseil municipal a déjà évoqué ce dossier à plusieurs reprises. Je crois avoir informé la commission de gestion de l'état de son avancement. Un nouveau règlement sera présenté dans la première partie de l'année 2010."

M. John Buchs, PLR : "Le parti libéral radical est satisfait. Je passe directement à ma deuxième interpellation : Lors de la séance du 12 mars 2009, M. Daniel Müller, PLR, a déposé une interpellation relative à la canalisation d'une source au Nord du bâtiment, rue Agassiz 1. Le chef du département de l'équipement, M. Michel Jeanneret, a répondu aux trois questions posées et notamment à la question : "Y a-t-il des prescriptions pour canaliser les sources ?" Il a répondu ce qui suit : "A notre connaissance, ces travaux ont été effectués par le propriétaire du terrain qui est tenu de gérer les problèmes causés par les eaux de sa parcelle. Donc, ce n'est pas le problème de la commune, mais celui du propriétaire.". Cette réponse ne nous paraissant pas satisfaisante, nous avons demandé un avis de droit à l'Office cantonal des eaux et des déchets. Et voici ce que répond le chef du département, le responsable de l'OED. Nous citons : "Il appartient à l'autorité communale compétente de délivrer l'autorisation requise et de contrôler l'exécution des travaux". A notre connaissance, aucun service de la Municipalité ou commission n'a traité cette demande. D'autre part, l'avis de droit précise, nous citons : "Ce déversement illégal" d'eaux claires parasites dans le système unitaire qui va à la STEP peut encore être toléré à court terme... ". "Sur le plan technique en général, le déversement d'eau de source par les grilles de dépotoirs de route n'est pas approprié". Fin de citation. Nous savons que ce déversement a un coût qui est à la charge de la collectivité, nous aimerions en connaître le prix par mois par exemple par rapport au débit de la source. A voir et entendre ces milliers de litres d'eau partir dans la nature, nous sommes d'avis qu'on pourrait l'utiliser plus utilement, au moment où l'eau devient une denrée qu'on doit utiliser avec parcimonie. Nous vous remettons la prise de position de l'office des eaux et demandons que le problème soit traité par le service ou la commission compétente dans le meilleur délai."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je vais répondre longuement à cette deuxième interpellation. Sur la parcelle située au Nord du bâtiment rue Agassiz 1 sourd une source locale de débit probablement très variable. En raison de la vétusté des installations de drainage, le propriétaire du bien-fonds a réalisé des travaux en décembre 2008 afin de rénover les conduites amenant l'eau de la source vers le réseau d'évacuation des eaux de pluies présent au Nord du bâtiment. En effet, il n'existe pas à l'heure actuelle de système de collecte des eaux claires, parasite opérationnel dans le secteur de La Poste même si ce quartier devrait, à terme, à l'horizon 2011-2012, être équipé d'une telle infrastructure selon la planification communale. Rappelons ici qu'un système séparatif permet de traiter différemment les eaux noires (usées) des eaux claires parasites (non polluées). Une trop grande proportion de ces dernières entraînant un mauvais fonctionnement de la Station d'épuration en diluant les nutriments permettant aux bactéries de purifier l'eau. La Municipalité de Saint-Imier a effectué de nombreux efforts pour dans un premier temps élaborer un plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et dans un deuxième temps le réaliser. Un PGEE est une étude permettant de déterminer quels sont les secteurs de la Municipalité qui doivent être mis en système séparatif. Il convient de souligner que compte tenu des coûts d'une telle opération c'est-à-dire plusieurs millions, les investissements sont concentrés prioritairement dans les secteurs présentant le meilleur rapport coût - bénéfice. A ce jour le secteur des Longines, l'Ouest de la localité, c'est-à-dire rue de la clef, quartiers de la Fourchaux et de Champs de la Pierre, la partie basse de la rue de Châtillon et la rue de la Gare sont déjà en système séparatif. Grâce à ces travaux, plus de 650 m³ d'eau claire parasite sont amenés quotidiennement à la Suze, c'est-à-dire plus de 240'000 m³ par an. L'étape suivante des travaux a débuté en 2008 avec la mise en place d'une conduite d'eau claire dans la route cantonale entre le carrefour de l'Erguël et le Pont de Sébastopol. Grâce à des travaux planifiés en 2010 et 2011 dans le secteur des abattoirs et de la rue du Midi, cette portion des réseaux sera opérationnelle fin 2011 et achèvera ainsi le projet voté par le peuple en 2000 avec un budget initial de CHF 2,2 millions indexé en 2009 par le Conseil de ville. La rénovation de la route cantonale au centre de la localité prévue dès 2011 permettra de compléter le système de collecte des eaux claires parasites en mettant en place des conduites supplémentaires dont celles traversant le "POD" le long de la rue de Châtillon et remontant jusqu'au bâtiment de La Poste. Il est évident que le débit

de la source de la rue Agassiz 1 sera à cette occasion canalisé vers la Suze. Les éléments cités ci-dessus démontrent que la Municipalité de Saint-Imier assume pleinement son rôle de gestion de l'évacuation globale des eaux pour l'ensemble de la cité. Il est également correct de mentionner, comme le fait Monsieur Wahli de l'OED dans le courrier que M. John Buchs, PLR, nous a transmis, que les administrations communales sont responsables du contrôle de la réalisation des travaux selon les normes légales en vigueur telle que la norme SN 592000. Leur application à Saint-Imier étant perfectible, le département de l'équipement a proposé et obtenu du Conseil de ville des moyens supplémentaires en ressources humaines alloués à la tâche 710 "Assainissement" lors de la votation du budget 2010. L'adaptation des procédures de fonctionnement au sein du service sera mise en place au début de l'année 2010, et communiquée aux bureaux d'architectes, aux entreprises de génie civil ainsi qu'à la population. Notons encore qu'il est prévu de prendre contact rapidement avec les propriétaires du bien-fonds de la rue Agassiz 1, afin d'évaluer les travaux réalisés à ce jour et d'essayer de limiter les nuisances sonores qui peuvent indisposer le voisinage après de fortes pluies."

M. John Buchs, PLR : "Par rapport à l'interpellation qui avait été déposée le mardi 10 mars 2009 au Conseil municipal, et à la réponse qui nous a été donnée le jeudi 12 mars 2009, je peux comprendre que tous les éléments de réponse n'étaient peut-être pas connus. Je remercie le conseiller municipal pour la réponse de ce soir. Le parti libéral radical n'était pas totalement satisfait de la réponse."

11. Réponses aux motions et interpellations

M. Stéphane Boillat, maire : "Il me semble qu'il s'agissait d'une interpellation, en tout cas c'était une préoccupation émise par M. John Buchs, PLR, relative aux différents équipements de la gare de Saint-Imier. J'avais répondu notamment au niveau de la réalisation de places de "dépose-minute" le long de la rue de Châtillon, au bas de la rampe SUD, que les CFF ne l'envisageaient pas à l'époque pour des raisons budgétaires. A la suite d'un nouveau contact que j'ai eu cet automne, il m'a été laissé entendre que ces raisons budgétaires pourraient permettre cette réalisation l'année suivante c'est-à-dire en 2010. A condition que certains documents soient fournis ce qui a été fait. Dès que j'ai des nouvelles, je vous informerai du suivi de ce dossier."

M. John Buchs, PLR : "Merci à M. le maire pour la ténacité dans il fait preuve, et son conseil, dans cette problématique. Nous aurons bientôt une gare qui sera un modèle en Suisse avec toutes les améliorations qui ont été réalisées. Je me permets de poser une question. Le 23 avril 2009, M. Michel Bastardoz, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives, suite à la question de M. Roland Amstutz, PLR, indiquait que la commission de la gestion des bâtiments et des installations sportives, lors de sa séance du 16 avril 2009, avait décidé, une dernière fois, d'essayer d'ouvrir les toilettes publics de la gare de 7 h 00 à 20 h 00, en espérant qu'après les 5 dernières ouvertures où les WC ont subi des déprédations, que cette fois ils puissent rester ouverts. Nous aimerions savoir si maintenant ces WC sont ouverts."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je ne pourrai pas répondre complètement à la question vu l'absence, ce soir, du conseiller municipal qui est en charge du dossier et qui pourra vous donner tout renseignement utile lors de la prochaine séance. Selon mes souvenirs, il était apparu que des travaux étaient encore nécessaires pour ouvrir ces toilettes, à savoir procéder à l'évacuation des eaux correctement puisqu'il semblait que cela n'était plus le cas. Le coût de ces travaux était relativement important et que la commission avait pris en compte cet élément. Mais, je n'aimerais pas m'avancer plus puisque le conseiller municipal est absent et il pourra certainement mieux vous répondre."

M. John Buchs, PLR : "Pas de problème, nous pourrons attendre la prochaine séance. Merci beaucoup."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "J'avais prévu et même affirmé lors du dernier conseil que j'allais vous donner réponse à deux interpellations du parti libéral radical. Je vais vous donner l'état de la situation, mais pas des réponses puisque les documents nous sont parvenus tardivement. Il s'agit d'une part de la piste cyclable le long de la rue Agassiz. Nous avons pris contact avec le BPA. Ce sujet sera traité en commission avant de vous donner réponse. Concernant le sujet un peu plus délicat du passage pour piétons vers le CEFOPS, après diverses tentatives soit par téléphone soit par le Conseil municipal, nous avons contacté le III^{ème} arrondissement pour avoir une réponse écrite. Cette réponse nous est parvenue tout récemment, elle n'est pas suffisante et surtout pas satisfaisante. Nous allons débattre encore du sujet en commission avant de vous donner une réponse."

M. Johan Wermeille, SOC : "Lors du Conseil de ville du 12 mars 2009, notre fraction avait déposé une motion appelée : "Accès à internet une plus value nécessaire en Terre d'énergies". Nous avons demandé à la commission de l'économie et du tourisme de prendre l'étude de ce projet. Nous sommes le 4 décembre 2009, nous avons dépassé les 4 mois du règlement, nous aimerions savoir où nous en sommes."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Je vous avais déjà donné une réponse partielle, mais je ne me souviens plus exactement quand, peut-être au mois de juin. Nous avons demandé deux offres pour le traitement du point que vous soulevez. Une offre nous l'avons reçue assez rapidement, et l'autre nous n'avons jamais eu de nouvelles. Raison pour laquelle, j'ai pris maintenant contact avec la première institution qui n'est autre que la HE-ARC. J'ai rendez-vous le 15 décembre 2009, avec M. Frosio, directeur de la HE-ARC Ingénierie et M. Rizzotti, directeur d'un de ces instituts qui est lui, plutôt spécialisé dans l'informatique. J'ai un tout petit problème, et nous en avons parlé en commission, nous n'avons pas de grand spécialiste dans ce domaine. Est-ce que lors de cet entretien, il serait possible d'avoir le motionnaire avec nous ? Et si cela n'est pas possible, au moins avoir un entretien avec avant le rendez-vous du 15 décembre prochain ?"

M. Johan Wermeille, SOC : "Etant informaticien c'est avec plaisir que je viendrai essayer d'éclairer vos lanternes. Par contre à cette date je ne pourrai pas être là."

M. Pierre Jeanneret, chef du département de l'économie et du tourisme : "Alors, je vous demande d'avoir 5 minutes de discussion pour que je puisse avoir quelques informations sur vos désirs."

M. Johan Wermeille, SOC : "Très bien, il n'y a pas de problème. Je suis content de voir qu'il y a possibilité de confier ce travail au village."

12. Petites questions

M. Eric Schweingruber, PLR : "Le parti libéral radical a participé à la demande du Conseil municipal, en début d'année 2009, à la procédure de consultation relative à la création de la conférence régionale Biel/Bienne–Selland–Jura bernois. Nous souhaiterions être informés sur l'état d'avancement des travaux et du calendrier du projet."

M. Stéphane Boillat, maire : "La procédure de consultation a débouché sur un rapport de synthèse qui été déposé au mois d'août de cette année. Il en ressort que le modèle proposé

nécessite certainement quelques adaptations pour répondre aux vœux de la majorité, puisque certaines communes avaient émises quelques critiques. En conséquence un groupe de travail a été mis en place comme il se doit dans tout système administratif qui se respecte. Il est prévu de remettre un nouveau projet détaillé en consultation à partir du mois d'août prochain et ce jusqu'à la fin de l'année 2010. A la suite de quoi un rapport de synthèse sera à nouveau établi, soumis au canton, et s'il est jugé satisfaisant, la création de cette conférence régionale pourra être soumise en votation à fin 2011. Rappelons qu'une votation concernerait alors 115 communes, 207'000 habitants et qu'elle se prendrait à la majorité des communes et de la population."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Le 17 novembre dernier, le quotidien gratuit 20 minutes annonçait sa volonté de revoir sa stratégie de distribution. Alors que la desserte du bassin lémanique sera améliorée, ses caissettes seront retirées d'un certain nombre de localités de Suisse romande. Le Jura bernois dans son ensemble passera carrément à la trappe. Je n'ai nulle envie ce soir de me demander si le fait ne plus figurer dans l'aire de distribution du quotidien 20 minutes représente une perte qualitative pour notre région ou au contraire une bouffée d'oxygène bienvenue pour les quotidiens payants en manque d'annonceurs. Ce qui m'interpelle davantage, c'est la manière avec laquelle la partie francophone de l'ancien canton est une nouvelle fois traitée. A l'instar du député-maire M. Zuber, je ne puis que déplorer la décision du groupe Tamedia qui revient à déconsidérer une nouvelle fois notre région et à la juger quantité négligeable. Elle illustre parfaitement l'image que se font de nous les grands stratèges économiques lémano-centristes, à commencer par M. Joseph Crisci, directeur du "20 minutes". On est persuadé entre Genève et Lausanne qu'il n'y a décidément rien à gagner dans notre région, qu'on n'a aucune valeur marchande et qu'on ne mérite par conséquent même pas de recevoir gratuitement un journal qui avait pourtant trouvé son lectorat, notamment chez les jeunes. Pour ces décideurs, la Suisse romande s'arrête au mieux à Neuchâtel. C'est révoltant, dégoûtant, discriminatoire, mais c'est ainsi. Que faire en effet contre une telle décision prise par une société commerciale privée qui vise à rentabiliser son journal d'ici 2010 ? Que faire à part déplorer, se plaindre, faire savoir qu'on n'est pas content du tout et rappeler qu'on existe et qu'on fait partie de la Suisse romande. On ne peut même pas le boycotter puisque c'est lui qui nous boycotte. C'est décidément profondément injuste. J'aimerais savoir par conséquent si le Conseil municipal a réagi à cette décision ou s'il envisage de le faire. Même si c'est en vain... (minutes)."

M. Stéphane Boillat, maire : "A ce jour le Conseil municipal n'a pas reçu de réclamation par rapport à ce problème. Nous examinerons la semaine prochaine s'il convient d'agir et de quelle manière."

M. Jean Luc Berberat, AJU, remercie M. le maire.

M. Jean-Marie Boillat, AJU : "Lors de la séance du Conseil de ville du 23 octobre 2008, je demandais par une petite question que l'ensemble des jardins publics fasse l'objet d'une étude visant à les rajeunir, les moderniser par l'acquisition de nouveaux jeux. Le temps a passé, plus d'une année et pas de nouvelles, ni de projets, donc une année de perdue. Cette inertie suscite les questions suivantes : Où en est le projet ? Pourquoi ce retard ? Quelles sont les démarches entreprises depuis le 23 octobre 2008 ? Pour quand ces aménagements sont-ils prévus ? A notre avis, il n'y a pas de raison pour justifier ce retard et nous demandons que des réponses claires et précises soient données à notre requête."

M. Stéphane Boillat, maire : "Le conseiller municipal en charge du dossier étant absent, des réponses à ces questions vous seront données lors de la prochaine séance."

M. Jean-Marie Boillat, AJU : "Très bien, merci."

13. Réponses aux petites questions

M. Thierry Spring, chef du département de la jeunesse : "Mme Christiane Baur Widmer, SOC, se posait la question de savoir si le tarif adopté pour le service des devoirs surveillés ne serait pas de nature à dissuader certaines familles d'y inscrire leurs enfants. J'ai mis sur vos tables le tarif horaire appliqué à l'école à journée continue. C'est la base de calcul pour chaque montant facturé aux parents. Le tarif correspond à ce que le canton prend en compte et admet à la compensation des charges. Il tient compte du revenu mensuel brut de la famille et d'un coefficient de rabais par personne composant la famille. Le seuil pour le tarif maximal est mis en évidence par le surligné jaune et commence à CHF 13'000.- de revenu mensuel brut pour une famille composée de 2 personnes. Concernant les devoirs surveillés, un exemple de calcul se trouve en bas de page et fait apparaître le montant minimum facturé qui est de CHF 11,40 par mois et par enfant et le maximum qui est effectivement de CHF 196.- par mois et par enfant. Avant l'adoption de ce tarif, une famille s'acquittait d'un montant unique de CHF 50.- par mois par enfant. Sur 68 enfants bénéficiant du service des devoirs surveillés, plus de 70 % reçoivent maintenant une facture inférieure aux CHF 50.- du tarif précédent. Une dizaine de famille s'acquitte d'un montant entre CHF 60.- et CHF 110.-. A ce jour et à une exception près, seules les familles n'ayant toujours pas rendu leur questionnaire financier se voient facturer le montant maximum. Ces familles ont été sollicitées à de multiples reprises afin qu'elles nous apportent ces informations indispensables et obligatoires sans lesquelles aucune remise ne peut être admise. Nous n'imaginons pas que le tarif à lui seul puisse justifier qu'une famille, qui aurait besoin du service des devoirs surveillés, puisse y renoncer et n'y inscrire pas leurs enfants."

Mme Christiane Baur Widmer, SOC : "Je prends note des explications. Ce qui me gêne un petit peu c'est qu'on compare toujours le tarif horaire à 65 centimes qui correspond finalement à très peu de monde, ou en tout cas aux personnes qui sont aidées par le service social."

M. Thierry Spring, chef du département de la jeunesse : "Faux, la partie qui est surlignée en jaune sur ma liste démontre le contraire (43 cas sur 68 sont facturés à 0.65 ct/heure)."

Mme Christiane Baur Widmer, SOC : "Si on regarde le montant global, avant c'était CHF 50.- par mois sur 10 mois et aujourd'hui vous nous dites que seules 10 % des personnes paient plus."

M. Thierry Spring, chef du département de la jeunesse : "Le calcul nous le révèle. Si vous regardez, nous travaillons sur 35 semaines dont 7 heures 30 sont dispensées, et nous avons estimé devoir ne facturer que 6 heures forfaitaires, soit un rabais de 20 %. Ceci pour prévenir si des jours tombent et ainsi amortir l'effet du forfait."

Mme Christiane Baur Widmer, SOC : "Ce qu'il y a aussi c'est qu'à partir de CHF 2.80 de l'heure, les gens paient CHF 58.- au lieu de 50.- par mois. Donc, ceci ne concerne peut-être que 10 % des personnes, mais cela veut aussi dire pour ces personnes CHF 100.- de plus par année de frais de devoirs surveillés. Je m'interroge tout de même s'il n'y aurait pas moyen d'aider ces personnes puisque par mois cela représente environ CHF 8.- supplémentaires par enfant."

M. Thierry Spring, chef du département de la jeunesse : "Cette appréciation est la vôtre."

Mme Christiane Baur Widmer, SOC : "Ce qu'il faut encore retenir c'est que l'on parle de revenus bruts. Donc, ce ne sont pas des revenus très élevés tout de même."

M. Thierry Spring, chef du département de la jeunesse : "Précisément, c'est pour cette raison que les devoirs surveillés sont subventionnés pour que chaque enfant qui en a besoin puisse en bénéficier. Ce n'est pas pour que les parents puissent se débarrasser de leurs enfants."

Mme Christiane Baur Widmer, SOC. : "Non ce n'est pas pour cette raison en effet."

14. Divers et imprévu

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Le 7 novembre 1974, un jeune homme de 33 ans faisait son entrée au Conseil général de Saint-Imier sous la bannière PDC. 35 ans plus tard, ce même homme est toujours là. Mais il y a quelques minutes à peine il a prononcé son ultime intervention, avec la même énergie et la même force de conviction qu'à ses débuts... . En effet M. Jean-Marie Boillat, puisque c'est de lui dont il s'agit, a décidé de prendre sa retraite politique. L'année prochaine il y aura un grand vide à notre table car on ne remplace pas un tel monument de la politique locale aussi facilement. Au cours de sa longue carrière, il en a connu des "Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs", des frustrations, des coups de gueule, des victoires aussi, lui qui n'a manqué que 2 ou 3 séances. "C'était plus qu'une passion pour moi, c'était une obsession", m'a-t-il avoué. Certes il a dû opérer une pause forcée de 4 ans entre 1995 et 1998 pour laisser son fils Stéphane siéger au Conseil général. Mais dès que son fils est devenu maire, il est revenu aux affaires, conscient et fier du chemin parcouru. Il a même fini par accéder à la présidence de ce conseil en 2007 pour 10 petites minutes. Du haut du perchoir peut-être a-t-il dû se dire que décidément les choses avaient bien changées depuis les années de braise, lui qui me rappelait encore hier qu'on avait dû faire appel à la justice pour qu'AJU puisse aussi présider cette assemblée qu'il quitte ce soir. Cher Jean-Marie, au nom de notre parti, au nom de tous les Jurassiens, je te remercie de ton engagement pour notre village, pour notre région et pour notre cause. Tu resteras pour moi l'exemple même du militant convaincu. Et ne fût-ce que par respect pour toi, nous devons continuer à y croire, à maintenir cette flamme et à ne pas abdiquer. Merci Jean-Marie et bonne retraite. Tu vas nous manquer."

M. Jean-Marie Boillat, AJU : "J'aimerais tout de même ajouter quelques mots. Je suis très ému, même si je savais que cette intervention allait avoir lieu. J'aimerais dire que mon but ici a toujours été de travailler pour le bien de notre cité. Parallèlement, j'ai milité pour que cette région puisse une fois obtenir un pouvoir de décision qui lui permettra d'accéder à un statut différent. Un statut politique qui lui permettrait de prendre des décisions elle-même. C'est une question qui est toujours posée et je vous demande de vraiment l'examiner avec bienveillance."

M. François Nyfeler, président : "A la fin de mon mandat de président du Conseil de ville, j'aimerais vous remercier chaleureusement pour votre travail et votre engagement. Mes remerciements vont à M. le maire pour son travail immense et sa disponibilité, à Madame et Messieurs les conseillers municipaux pour la façon dont elle ou ils conduisent leur département. Merci à vous, chères et chers collègues du Conseil de ville d'avoir fait de cette assemblée un forum de discussions, un lieu de décisions oeuvrant dans la sérénité et le respect des convictions de chacun. Merci au personnel communal qui est un peu notre appui et merci à vous les journalistes de rendre compte de nos débats de façon efficace et positive. Et maintenant laissez-moi vous adresser quelques mots. Mesdames et Messieurs, une petite réflexion. Deux nouvelles contradictoires ont retenu mon attention ces dernières semaines. Tout d'abord, et c'est récent, l'interdiction de construire de nouveaux minarets en Suisse et puis il y a quelques temps, la fantastique victoire des M17 devenus champions du monde de football. Deux événements qui donnent une image contrastée de notre pays, mais surtout deux visions de la Suisse qui doivent nous interroger. Il y a cette marque de fabrique sombre, ce refus de l'ouverture au monde qu'est l'interdiction de construire des minarets. Le

peuple n'a pas répondu à la question posée, qui était en fait une simple interrogation architecturale, mais à la question "avez-vous peur des musulmans, désirez-vous montrer votre agacement face à une certaine vision de l'islam, désirez-vous que la Suisse reviennent en arrière et se ferme au monde qui nous entoure avec tout son cortège de gens qui nous gênent, les réfugiés, les gens d'autres religions, les migrants de tous pays." Ce dimanche-là, la peur de l'autre, la méfiance, la volonté de dire non à ceux qui profitent de l'hospitalité helvétique nous ont fait oublier tous ceux qui se sont intégrés sans problème. Et puis côté lumière, il y a cette fantastique victoire des jeunes footballeurs suisses au nez et à la barbe des grandes nations. Cette équipe de 23 jeunes dont 11 binationaux a réussi à mettre en lumière le talent et les possibilités de ce petit peuple de plus de 6 millions d'individus. L'image de ces jeunes, tout à leur joie d'avoir réussi, perdus dans cet immense stade africain était pour moi une image symbolique. Notre petit pays qui réussit dans l'immensité de ce monde, voilà ce que ces 23 juniors parmi lesquels 11 d'origine étrangère nous ont suggéré. Alors que choisir ? La Suisse de la lumière ou la Suisse du repli ? C'est à nous qu'il appartient de façonner la Suisse de demain, de lui donner le visage qu'elle aura dans les prochaines décennies, un nid d'aigle accroché à ses montagnes et isolé du monde ou simplement le centre de l'Europe. Notre vision, notre engagement permettront de façonner, non pas une Suisse idéale, cela n'existe pas, mais une Suisse pleinement consciente de sa place dans le monde. N'oubliez pas qu'elle n'a vraiment eu de rayonnement que lorsqu'elle s'est ouverte au monde. Souvenez-vous, à la fin de la dernière guerre mondiale de 39-45, c'était il y a 60 ans, un conseiller fédéral neuchâtelois Max Petitpierre, au nom du Conseil fédéral, prenait le pari de l'ouverture et reconnaissait, ce que très peu d'Etats avaient fait, la Chine de Mao. C'était un acte audacieux, c'était le pari d'ouverture sur le monde, c'était la preuve que la Suisse était présente et occupait une place de choix dans le concert des nations. Cette reconnaissance a été le prélude à cette Suisse du XX^e siècle, médiatrice entre les nations, économiquement très prospère et qui parlait d'égal à égal avec les USA ou la Chine. Cette Suisse, qui s'est malheureusement fermée, un jour de décembre 92 par un non à l'Espace économique européen. Depuis nous sommes de plus en plus isolés, nous n'avons plus que très peu d'amis. L'actualité dans la crise libyenne, dans le secret bancaire ou dans d'autres problèmes en sont la preuve. Notre rôle à nous, politiciens locaux, est d'être la base de réflexion, d'être les fondations d'un état qui doit retrouver son esprit d'entreprendre et de réaliser localement ce qui devra se faire au niveau national : l'ouverture. Et ce n'est pas une mission simple, car l'ouverture ne signifie pas seulement avantages, mais aussi sacrifices. Il faudra savoir couper les branches faibles pour que l'arbre de notre futur soit plus vigoureux. Les défis qui nous attendent ces prochains mois ou années sont passionnants : il faudra ainsi réfléchir région plutôt que local aussi bien au niveau économique que de la formation, au niveau santé que celui des transports. Nous devons relever le défi de l'intégration, et en analysant ce qui se passe, pas seulement au niveau votations, mais aussi chez nos jeunes, l'obstacle est de taille. L'ouverture doit être notre maître mot, notre motivation et notre raison d'être politique, aussi bien au niveau local, que cantonal, que fédéral et même et surtout au niveau international. C'est un merveilleux défi qui doit nous motiver plus que jamais dans notre engagement politique. Je vous souhaite à tous de très heureuses fêtes de Noël, qui est non seulement la fête de la lumière, mais surtout le message de l'ouverture vers l'autre, son prochain. Je vous souhaite également une très heureuse année 2010, pleine de défis à relever, de réussites à collectionner et de bonheur à préserver."

15. Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2010
- a) président
 - b) 1^{er} vice-président
 - c) 2^{ème} vice-président
 - d) secrétaire
 - e) deux scrutateurs

M. François Nyfeler, président, propose de passer à la nomination du bureau du Conseil de ville pour l'année 2010.

a) Président : M. Cornelio Fontana, PLR, propose : Mme Talika Gerber, PLR.

C'est à l'unanimité, moins l'intéressée, que Mme Talika Gerber, PLR, est nommée présidente.

M. John Buchs, PLR : "Victor Hugo a écrit : "Les mots manquent aux émotions" c'est un peu ceci ce soir pour le parti libéral radical. Le jour après ses 21 ans, née le 3 décembre 1988, Mme Talika Gerber, PLR, est la plus jeune femme à accéder à la présidence de notre conseil. Elle pourra l'indiquer dans son curriculum vitae. Nous aurons 4 présidentes de grande classe en 2010. La présidente du Conseil des Etats, du Conseil national, de la Confédération, et puis de notre conseil. Nous souhaitons à Mme Talika Gerber nos meilleurs vœux pour la conduite de nos débats en 2010. Notre aîné vous remet ce bouquet de fleurs."

Mme Talika Gerber, PLR : "Je vous remercie beaucoup."

b) 1^{er} vice-président : Mme Mélanie Erard, AJU, propose : Mme Henriette Zihlmann, AJU.

C'est à l'unanimité, moins l'intéressée, que Mme Henriette Zihlmann, est nommée 1^{ère} vice-présidente.

c) 2^{ème} vice-président : M. Patrick Linder, SOC, propose : Mme Christiane Baur Widmer, SOC.

C'est à l'unanimité, moins l'intéressée, que Mme Christiane Baur Widmer est nommée 2^{ème} vice-présidente.

d) Secrétaire : M. Cornelio Fontana, PLR, propose : M. Daniel Müller, PLR.

C'est à l'unanimité que M. Daniel Müller est nommé secrétaire.

e) deux scrutateurs - Mme Mélanie Erard, AJU, propose : M. Patrick Tanner, AJU.
- M. Patrick Linder, SOC, propose : M. Clément Strahm, SOC.

C'est à l'unanimité, moins les intéressés, que MM. Patrick Tanner, AJU et Clément Strahm, SOC sont nommés scrutateurs.

M. François Nyfeler, président : "Pour clore la séance, je vous remercie de déposer rapidement vos interventions écrites auprès du vice-chancelier. Je souhaite bien sûr bon vent au nouveau bureau. Nous avons rendez-vous au restaurant de La Rotonde à 20 heures. Pour l'heure, un apéritif sera servi à tout le monde dans la salle du Patchwork, je demande un peu d'aide des conseillers de ville pour servir cet apéritif."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19 h 00.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :